

Liste des Délibérations du Conseil municipal
Séance du 12 décembre 2022

Présidé par Joseph THEBAULT, Maire

Présents : Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Betty GAYVRAMA, Sophie RABORY, Sébastien GOUDARD, Adjoins. Annick VIVIEN, Raymond BLOUET, Jean RONSIN, Francine RABINIAUX, Philippe MACOUIN, Chrystel CAULET, Caroline COPPENS, Nicolas VOLLE, Flavie ANNE, David LE LARGE, Mathieu LEVILLAIN, Christine PERTUISEL, Fabien GRIGNON, Pierre PIRON, Mathias JOLY.

Excusés : Nicolas AUBIN à Sébastien GOUDARD, Agnès GODREUIL à Régine LEFEUVRE, Mylène MENARD à Elisabeth ABADIE, Mélynda HASSOUNA à Betty GAYVRAMA

Secrétaire de séance : Sébastien GOUDARD.

ORDRE DU JOUR : Le Conseil Municipal valide l'ajout à l'ordre du jour relatif à l'élargissement du dispositif « argent de poche ».

PROCES-VERBAL du 14 novembre ; arrêté à l'unanimité.

FINANCES (Michel HALOUX, Adjoint aux Finances)

DETR 2023 : demandes de subventions

Après avoir précisé que les achats et travaux feront l'objet de décisions ultérieures, le Conseil Municipal sollicite de l'Etat 2 subventions au titre de la DETR 2023 :

- Catégorie des « Equipements sportifs - performance énergétique » pour rénover l'installation d'éclairage de la salle de tennis ; demande au taux de 30% sur la base d'un devis de 15 387€ HT
- Catégorie des « bâtiments publics - équipements numériques » pour l'achat d'un journal lumineux pour remplacer éventuellement celui de la rue de Rennes, qui est en panne. La demande sera sollicitée au taux de 25% du plafond d'un cout estimatif de 16 490€ HT.

Décision modificative - budget général

Le Conseil Municipal valide la Décision Modificative N°2 examinée en commission Finances du 7 décembre qui affecte 38 075 € de recettes supplémentaires aux chapitres 68 et 65 sur lequel sont imputées les subventions versées aux associations et les frais de fonctionnement à l'école St-Michel, sachant que :

- les subventions versées aux écoles ont été majorées des reliquats de 2020 et de 2021 puisque les établissements n'ont pas fait de sorties scolaires en raison du Covid,
- la commune a participé au coût du préau modulaire mis en place à l'école Saint-Michel en raison des travaux.

Décision modificative - budget bastille

Le Conseil Municipal valide une Décision Modificative au budget annexe « Bastille » qui intègre les écritures de stock (142 886,82 €), qui ne sont pas des dépenses supplémentaires.

Décision modificative - lotissements

Le Conseil Municipal valide une Décision Modificative au budget annexe « Lotissements d'habitat » qui intègre les écritures de stock (4529,77 €), qui ne sont pas des dépenses supplémentaires.

Tarifs 2023

Les commissions « Finances » et « Enfance Education », réunies le 7 décembre, ont examiné l'augmentation des tarifs 2023 des services municipaux dans le contexte particulier d'inflation importante qui va se poursuivre avec l'augmentation des dépenses énergétiques et celle de la masse salariale.

Le conseil municipal a validé la revalorisation des services facturés aux usagers à compter de janvier 2023 afin de réduire l'autofinancement supporté par la commune qui a vocation à être contenu.

AFFAIRES SCOLAIRES (Sophie RABORY, Adjointe)

Enseignement bilingue (breton)

En 2021, l'Office Public de la Langue Bretonne (OPLB) a proposé à la commune de participer au déploiement des classes bilingues breton, en ouvrant une classe à l'école maternelle en 2023. Malgré l'intérêt culturel de développer la langue Bretonne, la commission « Enfance Education » a émis un avis défavorable au regard des conséquences matérielles et

financières à moyen terme, et du contexte qui a changé. De plus, les familles qui veulent inscrire leur enfant en classe bilingue –breton peuvent le faire dans des écoles très proches (Pleumeleuc ou Montfort). Le conseil municipal décide de ne pas ouvrir de classe breton à la Marelle.

Dérogation au calendrier scolaire

Les rythmes scolaires ont été réformés en 2014. Pendant 4 ans, la semaine scolaire était de 4,5 jours dans les écoles de la commune. Puis en 2018, par dérogation, le calendrier est revenu à la semaine de 4 jours. La période de dérogation arrivant à expiration, le conseil municipal sollicite une nouvelle dérogation pour 3 ans. Les enseignants et les représentants des parents d'élèves siégeant dans les conseils d'école y sont favorables.

URBANISME (Joseph THEBAULT, Maire)

Service commun ADS : convention

Depuis 2015, un service mutualisé et commun aux 8 communes de Montfort Communauté a été créé pour assurer l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) ; PC, permis de démolir, permis d'aménager, déclaration préalable de travaux... Le conseil municipal valide le renouvellement de la convention pour 3 ans (2022-2024) et participe aux charges en personnels de l'activité ADS (2 Equivalents Temps Plein) sur un coût annuel de 80 000€, réparties comme suit :
- 1/3 de la rémunération prise en charge par Montfort Communauté,
- 2/3 prise en charge par les communes, selon une clé de répartition qui tient compte de la démographie (80%) et des permis de construire. La convention permet de recourir à des prestations externes liées à des besoins ou situations particulières.

Droit de préemption urbain

Le conseil municipal renonce à exercer son Droit de Préemption Urbain sur les cessions du lot 18 de la Bastille, et de la parcelle bâtie au 2 avenue du Barenton.

Ouvertures dérogatoires des commerces en 2023

Le conseil municipal est favorable à l'ouverture dérogatoire des commerces employant des salariés, aux 7 dates suivantes en 2023 :

- dimanches 15 janvier, 2 juillet, 10 et 17 décembre,
- 3 jours fériés ; 8 mai, 18 mai et 11 novembre.

Situation identique à l'année 2022.

Cet avis est un préalable à l'arrêté du maire.

Question Diverse : Argent de Poche

Le conseil municipal valide l'extension du dispositif « Argent de poche » et de proposer des missions aux jeunes au mois de janvier pour assurer le service à la cérémonie des vœux.

INFORMATIONS

- Convention ORT signée le 1^{er} décembre
- Conseil de développement du Pays de Brocéliande
- Délestage électrique : les maires ne sont pas informés des clients prioritaires
- Lancement des Illuminations
- Présentation du rapport SAUR par Jean-Paul Ronsin, Adjoint
- Perturbations téléphoniques avec les antennes relais Bouygues et SFR
- Résultats des élections professionnelles. Cérémonie des Vœux 2023